REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES ADHERENTS

Remicophys, Association soumise à la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901

SAISON 2026/2027

1/ GENERALITES

REMICOPHYS est un club de sports, qui a pour but la pratique de la gymnastique entretien et remise en forme de la condition physique pour les publics : Adolescents,* Adultes et Seniors. Notre club est affilié à la Fédération Nationale SPORTS POUR TOUS.

- Les adolescents sont acceptés à partir de 10 ans.

2/ OBJECTIFS ET MODE DE FONCTIONNEMENT

Notre objectif principal est la délivrance de cours, de séances de stages, d'ateliers variés pour la satisfaction de tous ; qui se traduit par le mode de fonctionnement ci-dessous :

Vous allez aux cours que vous voulez, quand vous voulez,
Là où vous voulez ; à ceux que vous pouvez suivre physiquement,
Quand vous pouvez, là et où vous pouvez.

L'adhésion que vous choisissez librement, **vous engage à respecter les STATUTS de l'association, et ce présent Règlement Intérieur**, *(téléchargeables sur le site internet : remicophys.fr),* la législation en vigueur ; ainsi que ceux des équipements mis à notre disposition conventionnellement par la Mairie de Cergy (*Gymnases ou salles des Maisons de Quartier et leurs LCR, et écoles*) où se déroulent nos activités sur CERGY.

NOTA : La salle du LCR des Bourseaux à St Ouen l'Aumône est en location sous convention également.

3) FINALITES du CLUB

Les animateurs sont là pour vous, merci de **respecter les créneaux horaires**, afin de ne perturber ni le démarrage des cours, ni leur clôture.

Toute activité en collectivité implique une certaine discipline à respecter envers tous ceux qui pratiquent avec vous, notamment le respect relatif à **l'hygiène corporelle**.

Compte tenu de la diversité des adhérents, et de la finalité du Club, le **principe de laïcité** prévaut dans chaque cours.

La **Charte départementale** des valeurs républicaines et de la laïcité est l'expression de cet engagement pour permettre l'exercice de la citoyenneté de chacun, dans le respect de l'égalité des droits et des convictions, autour des principes fondateurs de la République.
Dans ce cadre ces principes reposent sur 3 fondements garantis par la loi du 9/12/1905 :
1 – la liberté de conscience et de culte,
2 – la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses
3 – l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

Aussi le Club REMICOPHYS s'engage à protéger ses adhérents, salariés, bénévoles et usagers contre tout prosélytisme qui constituerait des formes de pressions graves et/ou réitérées et qui empêcheraient d'exercer leur libre arbitre et de faire leurs propres choix.



4/ INSCRIPTION : *En vous inscrivant, vous VALIDEZ le Règlement Intérieur*

INSCRIPTION PAPIER : Nous cherchons à limiter les papiers, et vous proposons, de vous inscrire en ligne, via « MON CLUB » ci-dessous. Si vous vous inscrivez sous forme manuscrite, merci de bien tout compléter **lisiblement.**

INSCRIPTION VIA « MON CLUB » - 0 papier :
Inscription en ligne sur MONCLUB via le lien **https://remicophys.monclub.app/subscription.**
Dans ce cas il n'est pas nécessaire de compléter la fiche d'inscription.

Le règlement peut se faire **par virement** soit via **MONCLUB,** soit sur demande sur votre fiche d'inscription.

Vous avez la possibilité de régler votre cotisation en 1 ou **5 chèques maximum* pour** l'**adhésion** ainsi que par coupons sport, chèques vacances et/ou chèques UP Loisirs – moyennant des frais de transfert pour ces derniers.

Pour le règlement de la **licence,** il vous est demandé **1 chèque individuel.**

Tous les chèques *(arrondis à l'euro, pas de centimes.)* sont établis à l'ordre de REMICOPHYS.

Les chèques seront encaissés suivant les échéances mensuelles et périodicités ci-dessous *(selon la disponibilité des membres du bureau) :*

- 1er chèque ➔ dans le courant du mois qui suit le dépôt de votre inscription.
- L'encaissement des autres chèques se fera dans le courant de la dernière semaine de chaque mois.
- Le chèque individuel pour votre licence, est encaissé après la saisie de celle-ci, auprès de la Fédération **SPT.**

Le tarif d'inscription comprend le coût de l'adhésion annuelle et le montant de la licence fédérale. Cette dernière inclut l'assurance de la fédération envers l'ensemble des équipements et des adhérents.

Si votre souhait est **de régler par espèces** merci d'en faire la demande via la NOUVELLE MESSAGERIE association.remicophys@gmail.com, ou par courrier au siège social.

L'inscription doit comporter la totalité du règlement pour être validée.
Voir plus d'informations sur www.remicophys.fr : onglet inscription.

Aucune situation particulière durant la saison ne donnera lieu à remboursement
Si vous savez au moment de votre inscription, d'un futur départ, pour au moins 4 mois, précisez le au moment de votre inscription, pour en faire accepter l'éventuelle diminution par trimestre uniquement.

5/ DEROULEMENT DES COURS

Il appartient à chaque participant de prévoir une tenue adaptée. Il est recommandé de retirer les bijoux, et mettre en sourdine les téléphones portables.

Pour la pratique des activités, une paire de chaussures de sport propres dédiées à cet effet et une bouteille d'eau sont indispensables. Toutefois, en ce qui concerne les cours de DANSES … des chaussures de ville adaptées, dédiées uniquement à ces cours sont autorisées. Chaque adhérent vient avec son tapis.

Lorsque 2 cours sont délivrés en suivant dans la même salle, un battement de 5 à 10 minutes peut être nécessaire, notamment pour le temps de signature des feuilles de présence.

CAS D'ANNULATION ou MODIFICATION des cours

- Si moins de **5 personnes,** en vertu du Règlement Intérieur des équipements sportifs, les cours peuvent être annulés par les gardiens des Gymnases.
- En dessous de **3 participants,** aucun cours ne peut être délivré **-***Cf Loi sur le harcèlement sexuel*.
- Jusqu'à **8 participants** la nature de certains cours peut être modifiée, la décision est à l'appréciation de l'animateur en cohérence avec la discipline enseignée.

ABSENCE IMPREVUE D'UN ANIMATEUR :
En cas d'absence d'un animateur, les membres du CODIR font leur possible pour trouver un remplaçant au plus vite. Ce dernier peut assurer un cours similaire à celui de l'animateur qu'il remplace ou correspondant à sa propre spécialité. L'objectif principal étant de maintenir une activité physique.
Dès lors que les cours sont assurés, nous n'adressons pas forcement de communication.

En cas **d'annulation du ou des cours***, vous êtes informés dans les meilleurs délais soit par mail si le délai le permet ; mais le plus souvent via le **groupe WhatsApp REMICOPHYS,** sur lequel vous pouvez vous raccrocher via le lien suivant dès votre inscription : https://chat.whatsapp.com/BFQfUK6KjCt7IhpaTHUSko?s=cl&p=a&mlu=0

ATTENTION : Si la moyenne des cours tout au long d'un 1/2 trimestre est de 6 participants (hormis les cours APSA), le bureau se donne le droit de retirer ce créneau du planning hebdomadaire, à chaque période de petites vacances.

Chaque animateur, peut également s'il le souhaite, tenir un groupe WATTSHAPP spécifique pour ses cours.

Nous vous conseillons de consulter le plus régulièrement possible le Groupe WATTSHAPP REMICOPHYS, la NOUVELLE MESSAGERIE **association.remicophys@gmail.com** et nos réseaux sociaux la page Facebook et/ou Instagram et de vous abonner au site www : remicophys.fr.

6/ SPECIFICITES du CLUB REMICOPHYS

Les cours pendant les vacances scolaires :
Les cours proposés par l'association durant les vacances scolaires sont ouverts à tout public y compris les Non adhérents. Pour ces derniers ; une inscription et un tarif spécifique « **Vacances scolaires** » sont prévus. Ce document est adressé par mail, ou fourni par l'animateur ou à télécharger sur le site www.remicophys.fr.

En respect du Code Sportif et des circulaires préfectorales relatives aux vigilances pour fortes chaleurs .
Aucun cours ne peut être délivré dans une salle dont la température est **inférieure ou égale à 16°**ou si la température journalière a **atteint plus de 30**°.

7/ ASSURANCE FEDERALE

La Fédération SPORTS POUR TOUS a l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile, au regard des clubs qu'elle fédère. Des garanties supplémentaires vous sont proposées sur le site de la Fédération.
Lorsque vous recevrez votre licence, vous obtiendrez toutes les informations utiles sur la FEDERATION SPT (**www.sportspourtous.org** –N° de licence, N° d'identifiant, mot de passe)

Tout incident ou douleur physique survenue durant un cours doit faire l'objet d'une information auprès de l'animateur ou par mail à **association.remicophys@gmail.com** dans les 24 h qui suivent. Vous devez faire votre déclaration sur le site de la fédération **sportspourtouts.org.**



8/ VOL ET DEGRADATION

Bien que soucieuse et attentive aux problèmes de vols et de détériorations des objets et effets personnels, l'association ne peut être tenue pour responsable si de tels incidents venaient à se produire dans les salles et/ou vestiaires. Il est donc fortement déconseillé de venir aux cours avec des objets de valeur (bijoux, espèces et/ou téléphone…).

9/ COMMUNICATION REGULIERE AVEC LE CLUB

Afin d'être informé en temps réel des différentes situations décrites ci-dessus et toutes autres informations concernant l'association, **il vous est recommandé de vous ABONNER sur le groupe WHATSAPP REMICOPHYS via le lien :** https://chat.whatsapp.com/BFQfUK6KjCt7IhpaTHUSko?s=cl&p=a&mlu=0
(*Vous y recevrez que des informations – aucune discussion n'y est possible).*

Pour les GROUPES WHATTZAPP par animateur et/ou par activité : Nous nous donnons la possibilité de vous inscrire sur le groupe général vous permettant d'obtenir toute information en temps réel ;dès votre inscription.
IMPORTANT : si vous ne souhaitez pas y rester inscrits, vous pouvez vous en retirer à tout moment.

Lors de l'AG du 21/03/2026, il a été demandé par les adhérents, de ne plus envoyer de mails chronophages, d'éviter les SMS inutiles, les pouces, les stickers en masse lors des fêtes … le fait de diminuer ces messages inutiles, limitent la pollution de la planète. **Merci à tous de respecter cette demande de la part de l'ensemble des Usagers.**

OBJECTIF A RESPECTER POUR L'ASSOCIATION en vertu de l'application du RGPD :

Utiliser les données personnelles, dans le but de communiquer
- sur les aspects sécuritaires et sanitaires émanant du gouvernement, de la Préfecture et tout organisme concerné par ces domaines.
- sur les informations générales du Club REMICOPHYS : activités (Lieux, Horaires, animateurs, …) événements futurs, informations sur les partenaires financiers directs (villes de Cergy, St Ouen l'Aumône, et villes de l'Agglomération Nouvelles, Département, CIDJ, CDOS, Conseil Départemental, Conseil Régional...) et tout partenaire organisationnel en lien à nos activités, ou vice versa.
-sur les informations émanant des adhérents relatifs à des événements organisés dans le cadre de leurs autres activités (Chorales, Festivités diverses en lien et autorisations des Mairies…toute organisation d'événements culturels, artistiques et sportifs....).

Ces informations peuvent émaner des membres de l'équipe entière du CODIR y compris membres du Bureau et membres chargés de la communication, les animateurs et adhérents.

Ne pas utiliser les données personnelles à des fins mercantiles individuelles hormis celles organisées par le Club lors de tout événement (stages, fêtes, rencontres diverses organisées par le club et/ou les membres de l'ensemble de l'équipe, ainsi que celles proposées par les adhérents uniquement sur accord des membres du Bureau).

COMMUNICATION PAR MESSAGERIE MAILEES

Nous vous invitons à nous préciser si vous acceptez de recevoir par mail, les communications du Club REMICOPHYS en répondant à cette question, lors de votre inscription, soit sur MON CLUB, soit sur votre fiche d'inscription Papier. Sans réponse, nous considèrerons que vous êtes d'accord pour ne pas recevoir de mails.

10/ COORDONNEES ADMINISTRATIVES DU CLUB REMICOPHYS :

- ✓ Le site et ses différentes pages :**www.remicophys.fr**
- ✓ Le réseau social **FaceBook** en lien direct avec le site.
- ✓ La messagerie internet – **association.remicophys@gmail.com**
- ✓ L'accueil téléphonique -- de préférence par SMS :**06 28 35 43 89**
- ✓ **Le siège social** : 47 rue du Hameau – 95310 St Ouen l'Aumône

Informations administratives du club :

- ✓ Affiliation à la fédération **Sport Pour Tous** :N°100930860
- ✓ Dernière modification des **Statuts :** JO - N°1439 du 06/09/2014 Art 1244
- ✓ N° Enregistrement Préfectoral **– DAPIC** - W953001339 du 30/08/2016
- ✓ N° Agrément Ministériel sportif – **DDCS** - 09503ET00102 du 01/10/2014
- ✓ **SIRET** : 452 583 263 00051 - Code activités : **APE** 9312Z

L'adhésion à l'Association vaut acceptation du présent règlement.

Soyez vigilants quant aux informations de dernière minute.

Les animateurs et les membres du Comite Directeur sont à votre disposition pour vous informer et répondre à vos questions.
Vous pouvez également adresser un mail **association.remicophys@gmail.com** ; ou par **SMS au 06 28 35 43 89**

REGLEMENT INTERIEUR, validé le 31 AOUT 2025 par les membres du bureau, .

Présidente	**Trésorier**	**Secrétaire Générale**	**Secrétaire Animateurs**
Françoise REGA	Dominique BARTHELEMY	Marianne BARTHELEMY	Sabrina REGA
Valant Signature	Valant signature	Valant signature	Valant signature